

C'est l'Intercolonial qui a assumé tout le poids de cette perte. Les wagons appartenaient au Pacifique, mais la traction en était faite par une locomotive de l'Intercolonial. Cette perte devra être remboursée à même le revenu.

M. INGRAM : Quelle a été la cause de cet accident?

L'honorable M. EMMERSON : M. Duval, inspecteur de la commission des chemins de fer, a ouvert une enquête à ce sujet, et son rapport ne m'est pas encore parvenu. Je l'attends tous les jours. J'ignore à quoi il attribue cet accident, qui est d'une nature assez grave. Ce n'est pas tant la perte des wagons, qui ne représente que de \$25,000 à \$30,000, que parce qu'il y a eu malheureusement des pertes de vie. Les accidents sont inévitables. J'ai ici un télégramme d'une personne venue à Montréal, à titre de simple voyageur ordinaire sur le nouveau train Ocean Limited, me félicitant, non seulement de l'excellent service de ce train-luxe, mais m'exprimant aussi sa satisfaction du superbe état de la voie. Nous faisons tous nos efforts pour continuer à tenir la voie en excellent état, et nous espérons bien qu'il en sera aussi de même de tout le service des trains en général. Ce nouveau train Ocean Limited, en service depuis le 3 juillet, s'en tient à la seconde près à son horaire et on peut être sûr qu'il arrive aux stations exactement à l'instant précis où il lui faut arriver.

M. INGRAM : Cet accident était-il dû au manque de soins?

L'honorable M. EMMERSON : Pas que je sache, jusqu'à présent. On ne m'a jamais dit que le manque de soins pouvait être ici en cause.

M. INGRAM : Le gouvernement institue-t-il des enquêtes pour savoir comment les accidents se produisent, et qui doit en être responsable.

L'honorable M. EMMERSON : Le gouvernement n'a pas ouvert d'enquête à Milford, parce que la commission des chemins de fer s'en est occupée. L'opinion semble être répandue dans le pays que les employés du chemin de fer ou ceux qui ont une part quelconque à l'administration sont ici intéressés, et que par conséquent on ne doit pas leur demander d'exprimer leurs opinions. J'ai pensé que, pour cet accident de Milford, il serait bon d'accéder ici aux désirs du public, en chargeant des personnes étrangères à l'administration du chemin de fer du soin d'ouvrir une enquête, afin qu'aucun soupçon ne pût nous atteindre. Bien que les enquêtes conduites par nos propres employés soient absolument consciencieuses et désintéressées, j'ai cru préférable, pour cet accident de Milford, dont les suites ont été si graves, d'agir comme je l'ai fait.

M. INGRAM : C'est le devoir de l'administration du chemin de fer de faire ces en-

quêtes, afin de s'assurer si ses employés sont ou non responsables. C'est là la seule manière de maintenir la discipline sur un chemin de fer. L'honorable ministre nous a parlé de l'excellent état en lequel se trouve la voie, mais si cet accident a été causé, comme on dit, par une extension de rails, cela serait loin d'être une bonne note en faveur de cet état d'excellence.

L'honorable M. EMMERSON : Je n'ai pas parlé d'extension de rails. Je n'ai fait que rappeler ce que mon honorable ami avait dit à ce sujet.

M. INGRAM : Notre réputation, à l'étranger, en souffrirait beaucoup, si c'était là ce qu'il faudrait croire.

L'honorable M. EMMERSON : L'administration est responsable du bon état du chemin et de l'efficacité du service, et on pourrait supposer qu'elle serait intéressée à tout faire pour qu'aucune accusation de négligence ne pût l'atteindre. L'administration a toujours eu pour habitude de conduire ces enquêtes; mais, je le répète, pour cet accident de Milford, nous avons cru bon d'agir différemment. Quant à ce qui est du dernier accident qui vient de se produire, une requête a été présentée à la commission des chemins de fer lui demandant d'envoyer son propre inspecteur pour ouvrir une enquête.

M. INGRAM : Dois-je comprendre que le département n'a fait aucune enquête?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, c'est bien cela.

M. INGRAM : Voilà qui est fort remarquable, et je suis sûr que l'administrateur du chemin de fer n'a pas dû donner son assentiment à cela. Les autres compagnies de chemin de fer suspendent un employé chaque fois qu'il y a un accident. On fait ensuite une enquête, et si cet employé est blâmable on le punit. Ce n'est qu'en maintenant la plus stricte discipline qu'on diminue les risques d'accidents.

M. R. L. BORDEN : A quelles conclusions en est-on arrivé, au sujet de cet accident de Milford?

L'honorable M. EMMERSON : M. Duval, l'inspecteur de la commission de chemin de fer, n'a pas encore soumis son rapport?

M. R. L. BORDEN : Quand cette enquête a-t-elle été ouverte?

L'honorable M. EMMERSON : Je ne saurais dire au juste, mais je crois que c'est la première enquête dont ait été chargé M. Duval, depuis sa nomination comme inspecteur. Cette enquête a dû se faire dans le courant de juin.

M. R. L. BORDEN : Je suis d'avis que cette enquête aurait dû être ouverte immédiatement.

Je me trouve être ici quelque peu intéressé, car j'ai été tout près de prendre ce train même; et quelques heures après l'acci-